

## AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 septembre 2010 , à 19 heures, le conseil s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude LESUEUR Maire, chevalier de l'ordre national du Mérite.

Etaient présents : M. Lesueur Maire, MM. Le Maoût et Revet, Mme Lethuillier adjoints, MM Langé, Paumier, Clément, Aubert de TrégoMAIN, Goupil, Mme Traumann.

Monsieur Baray avait donné pouvoir à M. Langé

Monsieur Fanonnel avait donné procuration à Monsieur Revet

Monsieur Vimbert avait donné procuration à Madame Lethuillier

Le compte rendu de la dernière séance adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation .

Monsieur Langé est nommé secrétaire de séance.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA

Monsieur le Maire indique que lors du conseil syndical du SIAEPA de la région de Criquetot-l'Esneval , le projet de modification du second alinéa des statuts du syndicat a été approuvé.

L'objet de ce changement a trait à la demande des financeurs d'incorporer dans le bloc syndical de compétences l'entretien des installations individuelles d'assainissement non collectif. Cette compétence entretien conditionne les subventionnements de remise aux normes des installations privatives et ce au profit des particuliers.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte la modification statutaire .

## STATUTS DE LA COM.COM. EN MATIERE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire en date du samedi 4 septembre 2010, a été votée une délibération reprenant avec précision la compétence hydraulique , lutte contre l'érosion et les inondations , qui appartenait au District du canton de Criquetot-l'Esneval devenu Communauté de Communes.

Le conseil municipal confirme et valide la compétence travaux hydrauliques et de lutte contre l'érosion au titre du bloc de compétences de la Communauté de Communes du canton de Criquetot-l'Esneval.

## TRAVAUX GENIE CIVIL France TELECOM 51ème TRANCHE DE RENFORCEMENT – GUERNESEY

Le devis de France Telecom concernant la participation communale aux travaux de génie civil est accepté à l'unanimité par les membres du conseil .

## OSSUAIRE CIMETIERE COMMUNAL

M. le Maire rappelle que la législation en vigueur oblige les communes à disposer d'un ossuaire dans le cimetière communal. Après examen des différentes propositions le conseil municipal retient le devis des Pompes Funèbres Générales de Fécamp pour la réalisation d'un ossuaire de 3 mètres environ avec fermeture par couvercle métallique . Des subventions seront sollicitées.

## ABRIBUS HAMEAU DE LA MOYENNERIE

Afin d'assurer la protection et la sécurité des collégiens, le conseil a décidé la réalisation d'un abribus de type rustique Des deux devis présentés, le conseil retient l'entreprise LEGROS S.A.R.L. Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Département.

## PORCHE EGLISE

Afin de mettre en conformité l'installation électrique du porche de l'église, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Lapeyre Paillette. Les travaux seront réalisés en 2011.

## LOCATION TERRAIN B N° 317

A la demande de la trésorerie de Criquetot-l'Esneval le conseil accepte de réactualiser la délibération du 13 novembre 1984 concernant la location de la parcelle cadastrée B N° 317 à M. Jean-Louis Vasse. Le montant du loyer est calculé annuellement en fonction de l'indice de fermage. Le conseil charge M. le Maire de signer la convention correspondante pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

## TRAVAUX D'EFFACEMENT

Les finances communales ne permettant pas l'exécution de ces travaux en 2011, il est recommandé de les inscrire dans le programme du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime, ils pourraient être exécutés en 2012. Ces travaux concernent la Rue du Presbytère , Le Parlement-camping et le Poste Le Merle. Il est également prévu la pose d'un support d'éclairage public Hameau de Guernesey.

## SUBVENTION ECOLE

Lors de la dernière séance de conseil, il avait été décidé de demander à Mme la Directrice des précisions sur le montant de la participation de la coopérative scolaire pour connaître la subvention éventuelle de la commune afin de financer le projet « Ecole et Cinéma ». La somme réclamée sera allouée pour assurer les frais de trajet. M. Paumier précise que le Comité des fêtes a décidé d'accorder une aide financière pour ledit projet aux enfants de l'école afin de compenser le manque à gagner par l'annulation du vide-greniers de la coopérative scolaire. Un courrier de remerciements sera adressé au président du Comité des Fêtes.

#### REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE CULTURELLE ET DU MANÈGE

Sur proposition de Madame Lethuillier régisseur, il est décidé de revaloriser les tarifs de location applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

##### - Salle des fêtes

- Commune	150 € la journée	75 € la journée supplémentaire
Vin d'honneur	90 €	
- Hors commune	250 € la journée	75 € la journée supplémentaire
Vin d'honneur	90 €	
- Location lave-vaisselle :	36 €	

##### - Manège

- Commune :	130 € la journée	68 € la journée supplémentaire
Vin d'honneur	82 €	
- Hors commune	230 € la journée	68 € la journée supplémentaire
Vin d'honneur	82 €	

#### SUPERETTE

##### Travaux supplémentaires

Au cours de l'aménagement de la supérette, des travaux supplémentaires se sont avérés indispensables. Le conseil accepte les devis suivants :

- Fourniture et pose d'un portail coulissant
- Fourniture et pose d'un garde de corps de sécurité et de protection devant l'entrée (suivant recommandations de la gendarmerie)
- Travaux de drainage des eaux pluviales et d'enrobé

##### Subventions

Deux avis de subventions sont parvenus :

- Département	135 000 €
- Réserve parlementaire par l'entremise de M. Fidelin député	15 000 €

La subvention du FISAC est en attente.

##### Bail commercial

M. Paumier donne le compte rendu de la réunion du 16 septembre chez Me Philippoteaux notaire à Criquetot-l'Esneval afin de préparer les orientations du bail engageant la commune et le gérant de l'unité commerciale.

Sur les conseils du notaire, le conseil municipal accepte de louer l'ensemble (supérette et logement) dans le cadre d'un bail commercial, à renouvellement triennal 3, 6, 9.

Ce bail sera signé par la commune et la gérante retenue, Mme Sophie Hay.

M. Langé fait part d'un courrier reçu de M. Manier et Melle Joly candidats à la gérance qui sont surpris de ne pas avoir été retenus. M. le Maire rappelle le déroulement des faits. M. Manier dans un premier temps et Melle Joly ensuite se sont présentés dès l'annonce de la création de la supérette ainsi que Madame Sophie Hay qui présentait des qualités professionnelles indéniables. Sa candidature a été retenue définitivement par un groupe composé du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal. M. Manier et Melle Joly en ont été aussitôt informés.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à défaut au premier adjoint pour signer le bail et tous documents y afférents.

Plusieurs conseillers regrettent de ne pas avoir été consultés pour le choix du gérant retenu par M. le maire et ses adjoints.

#### QUESTIONS DIVERSES

M. de Trégomain informe le conseil qu'il devrait obtenir prochainement le devis de remise en état de plusieurs facteurs d'harmonium.

M. Langé signale que les travaux de remise en état du talus de la propriété d'un administré Rue des Gamelins ne sont toujours pas réalisés.

M. Clément a remarqué que les panneaux implantés au bas de la route de la Guézane gênent la visibilité des automobilistes. Cela sera signalé à la Direction Départementale des Routes.